



Communiqué de presse

Brûlage des pailles de riz en Camargue : une pratique inutile, nuisible pour l'environnement et pour la santé

JANVIER 2018

Comme chaque automne après la récolte, le ciel de Camargue est assombri par les fumées des pailles de riz. L'écobuage, pourtant interdit en France, fait ici l'objet d'une dérogation. Pratique agronomiquement illogique, il génère de plus une pollution atmosphérique impactante pour la santé humaine. Sur un territoire caractérisé par un climat méditerranéen qui exacerbe les problèmes respiratoires, à proximité de la zone industrielle du Port autonome de Marseille qui génère 75 % des micro-particules de PACA, NACICCA réclame la fin de cette pratique d'un autre temps. Mal encadré, l'écobuage provoque chaque année des dizaines d'interventions des pompiers, avec un coût pour la collectivité que personne ne veut mesurer. Des mesures agro-environnementales climatiques (MAEc) existent pourtant pour aider les riziculteurs à mettre en place d'autres pratiques plus respectueuses et plus efficaces.

Les brûlages de paille de riz, riches en silice, font partie d'une triste tradition camarguaise. Chaque année en automne, les pailles de riz sont rassemblées en andains puis brûlées à plus ou moins grande distance de la route et des habitations riveraines. Si obligation est faite de surveiller les foyers, le feu se propage souvent de façon incontrôlée aux haies avoisinantes et aux bords de route, provoquant des dizaines d'interventions des pompiers à cette saison, notamment par jours de fort mistral.

Les données d'AirPaca, association qui mesure la qualité de l'air dans la région, sont claires : autour d'Arles, 60 % des émissions de particules fines sont générées par l'agriculture (487 t), contre 10 % (16kt) à l'échelle de toute la région PACA¹. La part de l'agriculture arlésienne dans l'émission d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxine et autres composés organiques volatils, est également bien plus élevée que celle collectée à l'échelle de la région. Tous ces composés sont connus pour être des cancérigènes potentiels et sont tous présents lors du brûlage des déchets verts. En PACA, la DREAL estime à 2 500 le nombre de décès prématurés chaque année dus à la mauvaise qualité de l'air. Déjà affectée par le trafic des poids lourds, toujours plus important en raison du développement des pôles logistiques de St Martin de Crau, il est urgent que nos élus s'engagent à améliorer la qualité de l'air en Camargue, une question de santé publique qui nous touche tous. Sans oublier que le brûlage des pailles de riz contribue de façon spectaculaire aux émissions de gaz à effet de serre².

Il existe pourtant bien d'autres manières de gérer les pailles de riz comme par exemple le broyage. Cette pratique déjà utilisée par certains riziculteurs engendre un surcoût de 15 €/ha compensé par une MAE du même montant. Cela permet aussi de réduire l'apport d'amendements chimiques dans le sol, la paille apportant de la matière organique lors de sa décomposition. Une seconde pratique, l'enfouissement des pailles dans l'eau pour accélérer leur décomposition, est mis en place à très petite échelle en Camargue, alors que cette méthode est appliquée avec succès en Californie, où il est interdit de brûler les pailles depuis le début des années 90 pour des raisons sanitaires et environnementales. En Espagne, les riziculteurs

¹ Ces chiffres de 2015 et sont disponibles sur le site <http://emiprox.airpaca.org/>

² Des études de SupAgro Montpellier sur les gaz à effet de serre émis par la céréaliculture camarguaise montrent que le brûlage émet principalement du CO₂ (environ 9 t/ha)

moissonnent dans l'eau. Les zones agricoles inondées se transforment de surcroît en habitat pour les oiseaux d'eau.

Ces pratiques font de plus l'objet de mesures agri-environnementales, contributions financières européennes encourageant des pratiques vertueuses agronomiquement et écologiquement. Pour autant, une partie des riziculteurs camarguais refusent d'entreprendre la mutation environnementale qui leur permettrait de s'insérer de manière durable dans une agriculture moderne. Au détriment de leur propre santé, de celle des riverains et de l'image de marque qu'ils pourraient porter au territoire et à leur produit.

Une réunion a eu lieu en janvier 2018 au parc naturel régional de Camargue, entre les différents acteurs de ce dossier. L'association NACICCA reste vigilante, et souhaite que le Parc et les élus jouent leur rôle en s'engageant pour une agriculture moderne et respectueuse de la santé humaine et des milieux naturels.

Contact presse :
 nacicca@no-log.org
 06.52.35.40.47

